



MAIRIE DE NOIRON SOUS GEVREY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

CANTON DE NUIITS ST GEORGES

AVIS MUNICIPAL – MARS 2023

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 1^{ER} MARS 2023 (L'intégralité du procès-verbal est à retrouver sur le site de la mairie)

1– D/2023/01 - Pôle médical – Partage de cabinet et fixation du loyer de la nouvelle locataire

Mme Marion BEAUPOIL, Thérapeute a fait une demande pour louer une partie du cabinet déjà occupée par Mesdames REGAZZONI et LECOANET à compter du 1^{er} avril 2023

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité, ACCEPTE la demande de location de Mme BEAUPOIL, à raison de 40 % d'occupation du cabinet actuellement loué à Mes REGAZZONI et LECOANET, **FIXE** Le montant du loyer mensuel et l'avance sur charges de Mme BEAUPOIL respectivement à 135.70 Euros et 58.80 Euros à compter du 1^{er} avril 2023, **DECIDE** de modifier le montant du loyer et de l'avance sur charges de Mme REGAZZONI à compter du 1^{er} avril 2023 comme suit : 135.70 Euros pour le loyer mensuel et 58.80 Euros pour l'avance mensuelle sur charges. Mme BEAUPOIL versera à la commune de Noiron sous Gevrey une caution équivalente à un mois de loyer soit la somme de 135.70 Euros.

2 – D/2023/03 – Subvention aux ménages pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau

Afin de réduire l'impact sur l'environnement en incitant le stockage d'eaux hivernales et favoriser la préservation de la ressource en eau, Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau pour les habitants de la commune.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité : PROPOSE de verser une participation de 50% plafonnée à 50 Euros aux 50 premiers habitants qui feront l'acquisition d'un récupérateur d'eau en 2023. Une seule demande par famille sera autorisée, un règlement sera établi prochainement. **PRECISE** que cette participation sera versée sous la condition de produire l'original de la facture d'achat et un relevé d'identité bancaire pour le remboursement.



3 – Questions diverses :

- Ordures ménagères : la société qui gère les ordures ménagères s'est retrouvée un peu dépassée, tout devrait rentrer dans l'ordre prochainement. Les bacs de la Gobine devraient arriver courant avril.
- SICECO : un bilan énergétique va être réalisé au 17 rue de l'Eglise.
Il est envisagé de remplacer des lampadaires qui ont plus de 20 ans, un planning est à l'étude.
La coupure de l'éclairage public de cet été nous a permis de réaliser une économie de 40% sur la consommation d'énergie.
- **Le 19 mars à 11 heures**, rendez-vous au monument aux morts de Noiron pour commémorer la journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.
- Mise en place d'un conseil municipal junior pour les CM1/CM2 à partir de septembre en collaboration avec les écoles.

QUELQUES CONSIGNES POUR BIEN TRIER LES DECHETS

Vous avez sans doute constaté l'installation des nouvelles bennes à verre et à papier dans différents quartiers de la commune, voici un petit rappel pour une bonne utilisation.

BENNES BLEUES :

- **Journaux et magazines** (par exemple, magazine ou prospectus, cahier avec spirale, livre, feuille avec agrafe ou trombone, enveloppe avec fenêtre)
- **Prospectus et catalogues**
- **Courriers, enveloppes** et autres papiers (même papiers détruits à la déchiqueteuse)
- **Emballages en papier ou cartonnettes** (par exemple, boîte de céréales, boîte de pizza (même salies), papier cadeau avec scotch)

À savoir, il est possible de demander à ne plus recevoir de [prospectus dans sa boîte aux lettres](#).



! EN VRAC

BENNES VERTES :

- **Emballages en verre** (par exemple, bouteille de jus d'orange, bocal de confiture, pot et flacon en verre)
- **Bouteilles en verre**



Pas de de vaisselle cassée ni de vitre cassée ni d'ampoule.



BACS JAUNES :

- **Emballages en acier et aluminium** (par exemple, canette, boîte de conserve, aérosol, barquette en aluminium, couvercle en métal)
- **Emballages en plastique** (par exemple, bouteille d'eau ou d'huile, flacon de liquide vaisselle ou de shampoing, film en plastique alimentaire, sacs et sachets plastique)
- **Briques alimentaires** : exemple, brique de lait, de jus de fruit, de crème



! EN VRAC

BACS GRIS :

- **Ordures ménagères**, petits objets en plastique, vaisselle cassée, tissus sanitaires, papier absorbant etc...



DÉCHÈTERIE :

- Gros cartons marron pliés
- Déchets verts, tonte ...
- Gravats

PLATEFORME DÉCHETS VERTS

Branchages
Taille de haies
Cette plateforme est ouverte chaque samedi du 01/03 au 30/10

L'attention que vous porterez à ces consignes de tri doit permettre de valoriser les matières premières récupérées qui seront rachetées au prix du marché.

Les erreurs de tri nous coûtent de l'argent !

Double peine

- Pas de rachat des matières
- Frais de transport et d'incinération à charge de la collectivité



Règle générale : En cas de doute sur un déchet, le mettre avec les ordures ménagères. Les refus de tri coûtent plus chers.